amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

DÉLIBÉRATION n° 2025/10/10-01-CGF

Budget rectificatif 2025 de la Fondation universitaire amU

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 10 octobre 2025, sous la présidence de M. Romain LAFFONT, Vice-président de ladite Fondation,

Vu *le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération n° 2024/10/18-03-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant désignation de Mme Florence MESSINA en tant que Trésorière du bureau de la Fondation,*
Vu *la délibération n° 2024/12/04-04-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant approbation du budget initial 2025 de la Fondation universitaire amU,*
Vu *la délibération n° 2024/12/17-10-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant approbation définitive du budget initial 2025 de la Fondation universitaire amU,*

Considérant *les éléments financiers et comptables exposés par Mme la Trésorière du bureau de la Fondation pour l'exercice 2025,*

Après en avoir délibéré,

Article premier :
APPROUVE le Budget rectificatif 2025 de la Fondation Aix-Marseille Université décrit comme suit :

1.1 Les autorisations budgétaires suivantes :

136 168 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
- 40 720 € en personnel
- 89 185 € en fonctionnement
- 0 € en intervention
- 6 263 € en investissement

136 168 € de Crédits de Paiement, dont :
- 40 720 € en personnel
- 89 185 € en fonctionnement
- 0 € en intervention
- 6 263 € en investissement

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

3 000 € de prévisions de Recettes Encaissées

- 133 168 € de Solde Budgétaire (déficitaire)

1.2 Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 69 434 € de résultat patrimonial
- - 69 434 € d'insuffisance d'autofinancement
- + 248 793 € de variation de fonds de roulement
- + 133 168 € de variation de trésorerie

Article 2 :

APPROUVE les documents budgétaires et comptables annexés à la présente délibération, relatifs au budget rectificatif 2025 de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université :

- Tableau 2 GBCP – Autorisations budgétaires ;
- Tableau 6 GBCP – Situation patrimoniale ;
- Tableau 7 GBCP – Plan de trésorerie.

Article 3 :

SE PRONONCE EN FAVEUR d'une gestion budgétaire et comptable opérée sur le budget principal d'Aix Marseille Université concernant les flux suivants :

- dons collectés au titre de la Fondation (recettes) ;
- projets financés par celle-ci (dépenses).

Les autorisations budgétaires consenties dans le cadre de gestion budgétaire et comptable défini ci-avant dans le présent Article, au titre du budget rectificatif 2025, ainsi que les prévisions budgétaires en découlant, sont votées par le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université.

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 10

Fait à Marseille, le 10 octobre 2025,

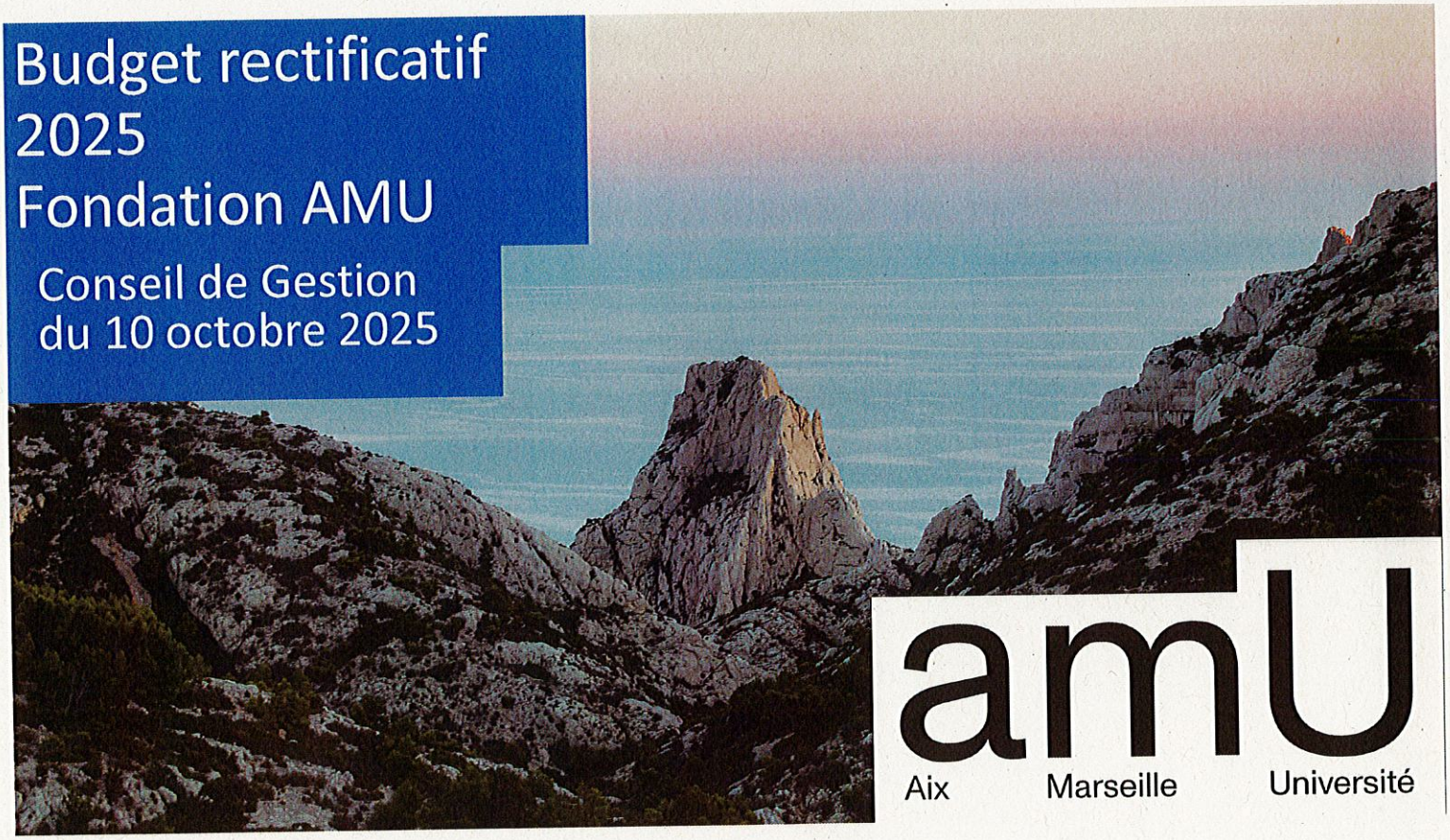
Par délégation :

M. Romain LAFFONT
Vice-Président de la Fondation
universitaire Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo ,58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

Budget rectificatif 2025 Fondation AMU

Conseil de Gestion du 10 octobre 2025



amU

Aix Marseille Université

amU

Préambule

Le recours à un budget rectificatif, consiste à modifier les autorisations budgétaires pour intégrer une mise jour des hypothèses en dépenses et/ou en recettes, il permet aussi de réajuster les prévisions pour se conformer au plus près de la prévision d'atterrissage à fin d'exercice.

Selon le Recueil des Règles Budgétaires des Organismes (RRBO) « Les crédits étant limitatifs et spécialisés par enveloppe (personnel, fonctionnement et investissement), toute modification du montant des enveloppes approuvé en budget initial suppose le vote préalable de l'organe délibérant d'un budget Rectificatif »

En application du règlement ANC 2018-06, les états financiers de la fondation sont distincts de ceux de l'Université. On parle de budget annexé.

Rappels réglementaires :
- **Le budget de la fondation universitaire est voté par son conseil de gestion (article R. 719-199);**
- **Le conseil d'administration de l'EPSCP approuve le budget de la fondation universitaire (articles R. 719-200 et R. 719-66) et l'annexe à son budget.**

amU

Les axes phares du BR 2025 de la Fondation (1/2)

1. **De nouvelles modalités de gestion pour le traitement des dons et le financement des projets :**

Réduction des prévisions du BI 2025 concernant :
- les dons en recettes
- et les dépenses dédiées aux projets

→ Déprogrammation de ces autorisations budgétaires sur la Fondation
→ Puis leur **reprogrammation sur le budget de l'établissement** afin que les financements puissent être mis à disposition des structures bénéficiaires de manière plus fluide.

Les flux liés aux dons seront retranscrits en recettes comme en dépenses, sur le budget de l'établissement, en reconsidérant les besoins à la baisse compte tenu des prévisions d'atterrissage sur l'exercice 2025.

Montant des autorisations budgétaires prévues par masses sur le Budget de l'Etablissement :

En recettes : maintien d'une prévision de 50 000 euros de dons
En dépenses / détail des autorisations d'engagement sur les projets :
FONCTIONNEMENT : 50 000 euros
MASSE SALARIALE : 20 000 euros
INVESTISSEMENT : 20 000 euros

amU

Les axes phares du BR 2025 de la Fondation (2/2)

2. **Fermeture des crédits** de la chaire *Sociétés Civiles, Transitions urbaines et territoriales en Méditerranée* : transfert de ces crédits vers le laboratoire de rattachement du porteur de la chaire

3. **Virement de masse** : re ventilation des crédits dédiés aux dépenses d'administration de la Fondation :
→ Initialement 40 000 euros entièrement dédiés à des dépenses en FONCTIONNEMENT
→ Reprogrammés selon une nouvelle distribution :
35 000 euros d'autorisations d'engagement maintenues en FONCTIONNEMENT
5 000 euros d'autorisations à engager des dépenses d'INVESTISSEMENT

Tableau 2 GBCP : Autorisations Budgétaires

Dépenses							Recettes			
	Montants						Montants			
	AE			CP			RE			
	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025	
Personnel	**64 552**	**-23 832**	**40 720**	**64 552**	**-23 832**	**40 720**	**53 000**	**-50 000**	**3 000**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension			*0*			*0*			0	Subvention pour charges de service public
									0	Autres financements de l'Etat
									0	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	**201 959**	**-112 774**	**89 185**	**201 959**	**-112 774**	**89 185**		-50 000	-50 000	Autres financements publics
							53 000		53 000	Recettes propres .
							0	**0**	**0**	**Recettes fléchées ****
									0	Financements de l'Etat fléchés
									0	Autres financements publics fléchés
Investissement	**79 283**	**-73 020**	**6 263**	**79 283**	**-73 020**	**6 263**			0	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	**345 794**	**-209 626**	**136 168**	**345 794**	**-209 626**	**136 168**	**53 000**	**-50 000**	**3 000**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)				**0**	**159 626**	**0**	**292 794**	**0**	**133 168**	**Solde budgétaire (déficit)**

Le Solde Budgétaire est déficitaire de – 133 168 € ; il résulte de décaissements supérieurs aux encaissements, en effet les reliquats de dotation initiale d'AMIDEX sont des opérations non budgétaires qui ont seulement un impact en comptabilité générale et donc ne viennent pas abonder le niveau des encaissements. Les déprogrammations du BR viennent améliorer le solde budgétaire

amU

Tableau 6 GBCP : Situation Patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025	PRODUITS	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025
Personnel	64 552	- 24 367	40 185	Subventions de l'Etat			-
*dont charges de pensions civiles**			-	Fiscalité affectée			-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	201 959	- 112 239	89 720	Autres subventions		- 50 000	- 50 000
				Autres produits	123 399	- 12 928	110 471
TOTAL DES CHARGES (1)	266 511	- 136 606	129 905	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	123 399	- 62 929	60 471
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	73 678	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	143 112	-	69 434
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	266 511	- 62 928	129 905	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	266 511	- 62 928	129 905

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 143 112	73 678	- 69 434
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-
= CAF ou IAF*	- 143 112	73 678	- 69 434

** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement*

Le compte de résultat prévisionnel présente un déficit de **69 434 €**. Les charges totales sont estimées à **129 905 €**, dont une partie concerne les charges de fonctionnement **(89 720 €)** et le reste est lié aux charges de personnel **(40 185 €**). En face, les produits prévisionnels s'élèvent à **60 471 €**, répartis entre des intérêts financiers **(3 000 €)**, et des recettes des chaires **(57 471 €**). Les estimations de dons ont été déprogrammées dans le cadre du BR.
La CAF est présentée en insuffisance d'autofinancement. Le BR 2025 prévisionnel indique alors un déficit financier avec une incapacité à autofinancer ses dépenses.

Tableau 6 GBCP : Situation Patrimoniale

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025	RESSOURCES	Budget 2025	variation BR 1	Total BR 1 2025
Insuffisance d'autofinancement*	143 112	-	69 434	Capacité d'autofinancement*	-	73 678	-
Investissements	79 283	- 73 020	6 263	Financement de l'actif par l'État			-
Sorties immobilisations et régularisation terrains 2019			-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'état			-
Remboursement des dettes financières: emprunts (non budgétaire)			-	Autres ressources	375 394	- 50 904,00	324 490
Dépréciation clients			-	Sorties Subventions et régul terrains 2019			-
Capitalisation PVM			-	Report à nouveau			-
Provisions pour risques et charges			-	Augmentation des dettes financières			-
Prélèvement Fonds de roulement pour le BAIM			-	Litige			-
Remboursement dette cédée Dailly (budgétaire)			-	Apports Fonds de roulement pour le BAIM			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**222 395**	**- 73 020**	**75 697**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**375 394**	**22 774**	**324 490**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	**152 999**	**95 794**	**248 793**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6**	**-**	**-**	**-**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget 2025	BR 1 2025
PRELEVEMENT (8)	152 999	248 793
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	445 793	115 625
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEM	- 292 794	133 168
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	152 999	248 793
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	445 793	115 625
Niveau de la TRESORERIE	32 600	133 168

La fondation AMU prévoit une perte de – 69 434 € pour l'exercice, entraînant une insuffisance d'autofinancement. Bien que cela génère un prélèvement sur la trésorerie, la fondation dispose d'un excédent de fonds de roulement de 248 793 € pour partiellement couvrir ce besoin. En résumé, bien que la fondation affiche un déficit prévisionnel, elle dispose d'un excédent de fonds de roulement suffisant pour financer ses dépenses futures, bien que la trésorerie reste limitée.

amU

Tableau 7 GBCP : Plan de Trésorerie

(K€)	Réalisé								Prévisionnel				Variation de trésorerie BR1	BR1
	Janvier BR1	Février BR1	Mars BR1	Avril BR1	Mai BR1	Juin BR1	Juillet BR1	Aout BR1	Septembre BR1	Octobre BR1	Novembre BR1	Décembre BR1		
(1) SOLDE INITIAL (début de mois) *		-	-	-	-	- 413	- 413	- 2 117	- 2 117	- 34 117	- 66 117	- 93 117		
dont placements														
ENCAISSEMENTS														
A1. Recettes budgétaires globalisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000
Subvention pour charges de service public													-	-
Autres financements de l'Etat													-	-
Fiscalité affectée													-	-
Autres financements publics										- 50 000			- 50 000	- 50 000
Recettes propres										50 000	3 000		53 000	53 000
A. TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000	-	3 000	3 000
DECAISSEMENTS														
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	-	-	-	-	413	-	1 704	-	32 000	32 000	30 000	40 051	136 168	136 168
Personnel									10 000	10 000	10 000	10 720	40 720	40 720
Fonctionnement et intervention					413	-	1 704		20 000	20 000	20 000	27 068	89 185	89 185
Investissement									2 000	2 000		2 263	6 263	6 263
B. TOTAL	-	-	-	-	413	-	1 704	-	32 000	32 000	30 000	40 051	136 168	136 169
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-	-	-	-	- 413	-	- 1 704	-	- 32 000	- 32 000	- 27 000	- 40 051	- 133 168	- 133 169
SOLDE CUMULE (1) + (2)	-	-	-	-	- 413	- 413	- 2 117	- 2 117	- 34 117	- 66 117	- 93 117	- 133 168	- 133 168	